

Laon, le

26 SEP. 2013

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'EMBALLAGES PLANTS
EN CARTON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, 782, RUE DES MOINES,
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ FELLMANN CARTONNAGES
PICARDIE**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 19 septembre 2013, une enquête publique qui sera ouverte du 14 octobre au 14 novembre 2013, dans la commune de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de production d'emballages plants en carton, au 782, rue des Moines, sur le territoire de la communes de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN présentée par la société FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE dont le siège social est situé 782, rue des Moines à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN.

Le projet consiste notamment en la production d'emballages plants en carton.
Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans la mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandées auprès de Mlle Céline MARY, responsable du projet de la société FELLMANN CARTONNAGES PICARDIE au 782, rue des Moines à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN.

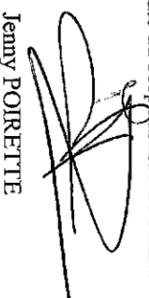
M. Pascal HIRSSON, coordonnateur de sécurité et protection de la santé, a été désigné comme commissaire enquêteur et Mme Denise LECOQ, inspecteur des impôts en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. Pascal HIRSSON siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
LUNDI 14 OCTOBRE 2013	9H00 - 12H00	VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
MARDI 22 OCTOBRE 2013	16H00 - 19H00	VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
MERCREDI 30 OCTOBRE 2013	14H00 - 17H00	VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
SAMEDI 9 NOVEMBRE 2013	9H00 - 12H00	VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
JEUDI 14 NOVEMBRE 2013	14H00 - 17H00	VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation,
L'adjointe au responsable de l'unité



Jenny POIRETTE